

## **DEMANDE DE BOURSE ETUDIANTE SUR CRITERES SOCIAUX : OUVERTURE DE LA CAMPAGNE 2024-2025 - ENSEMBLE CONTRE LE NON-RECOURS AUX DROITS**

Les futurs étudiants doivent impérativement constituer leur Dossier social étudiant (DSE), pour pouvoir bénéficier d'une bourse sur critères sociaux et faire une demande pour un logement Crous. **C'est une étape incontournable !**

**Il est inutile d'attendre son admission pour faire son DSE !** Quelle que soit leur situation, boursier ou non boursier, les futurs étudiants peuvent dès à présent constituer leur DSE et fournir par la suite le justificatif d'inscription dans un établissement de l'enseignement supérieur.

Cette année, la campagne **démarre le 1<sup>er</sup> mars et les lycéens ont jusqu'au 31 mai** pour remplir leur dossier s'ils veulent pouvoir bénéficier du versement de leur bourse dès la rentrée et être prioritaire pour une demande de logement Crous. Au-delà du 31 mai les demandes seront traitées au fil de l'eau. Il est donc recommandé de déposer sa demande au plus tôt !

A compter de cette campagne, les frais de dossiers sont supprimés pour faciliter les démarches et lutter contre le non-recours. Les candidats sont invités à déposer leur dossier de demande de bourse, après simulation sur leur éligibilité.

Toutes les informations décrivant les différentes étapes pour remplir son DSE et les documents à fournir sont disponibles [ici](#).

N'hésitez pas à relayer les éléments de campagne de cette année [disponible ici](#) pour inciter les futurs étudiants à déposer un DSE et mettre toutes les chances de leur côté pour la rentrée 2024-2025.

Par ailleurs, selon les situations, [d'autres aides financières proposées par les CROUS, l'État ou les Régions](#) sont également disponibles.

Effectuer votre demande site du CROUS : [messervices.etudiant.gouv.fr](https://messervices.etudiant.gouv.fr)

Téléchargez également le [Guide de l'étudiant en version PDF](#) ou [consultez-le en ligne ici](#).

Le secrétariat de Direction